

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2014

Etaient présents :

Monsieur le maire : Stéphane ARNAUD

Mmes :

Muriel ALIS, Caroline ALLARD, Christine BRIFFA, Françoise DI FRAJA, Luce FAVREAU, Florence LEFEVRE, Joëlle MAINETTI, Lotte MICHEL, Nicole POCH.

Mrs :

François DEBOOM, Serge JACOLIN, André LALOYAUX, Jean-Guy MARENCO, Roger MARTEL, Hervé RIPERT, Bernard RISSO, Nicolas SOUCHON.

Etaient excusés :

Mme Adélaïde DOCO qui a donné procuration à Mr Stéphane ARNAUD.

Mme Lotte MICHEL qui a donné procuration à Mme Caroline ALLARD.

Est désignée secrétaire de séance : Luce FAVREAU, assistée de Philippe ANTON adjoint administratif.

Le Quorum étant atteint Mr Stéphane ARNAUD déclare la séance ouverte à 18h40

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire traite en premier de la

1) Création d'une régie pour l'ALSH(Accueil de loisir sans hébergement)

La proposition est de se séparer de la FOL (Fédération des œuvres laïques) à compter du 1^{er} janvier 2015 et de gérer en interne le centre Aéré, deux objectifs :

- maîtriser la gestion des activités permet d'assurer un suivi plus rigoureux et de pérenniser la compétence enfance jeunesse, sur la commune.

- faire des économies, en effet la facturation que la FOL adresse à la commune depuis plusieurs années appelle beaucoup d'observations, et il est temps de mettre ce budget sous contrôle rigoureux de la commune.

Pour ce faire est mis au vote le renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la CAF

La parole est donnée à Mr André LALOYAUX qui approuve cette proposition.

Mis au vote :

Création d'une régie pour ALSH/Transfert gestionnaire. Approuvé à l'unanimité

Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF 2014. Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire reprend le déroulement de la séance, en suivant l'ordre du jour de la convocation.

2) Reconduction de la convention avec l'ONF avec Mrs Hamon et Florens

Mr le Maire expose la proposition de reconduction de la convention entre l'ONF et la commune pour la mise en pâture réservé aux éleveurs locaux ; outre l'aspect financier cela apporte également un aspect pittoresque à la commune et contribue à l'entretien des milieux forestiers « ouverts ».

Mr Hamon versera un loyer de 100.00 €/an, pour son élevage équin.

Mr Florens versera un loyer de 450.00 €/an pour son élevage ovin.

Vote : Approuvé à l'unanimité

3) Convention avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO)

Mr le Maire expose qu'actuellement l'espace jardin qui se trouve en face de la coopérative est en voie d'aménagement.

Le conseil envisage de créer un refuge LPO (Ligue de protection des Oiseaux) : quelques nichoirs et cabanes pour oiseaux, objectif zéro pesticide sur ce site.

Mr RISSO renchérit sur cette initiative en évoquant le respect du sol, de la terre et qu'il faut valoriser la biodiversité existante.

Mme ALIS demande si le 0% pesticide pourrait être étendue aux chemins communaux et routes communales ?

Mr le Maire répond qu'il préfère parler d'évolution plutôt que de révolution et que les choses doivent se faire progressivement mais que l'objectif est louable.

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour signer la convention avec la LPO

4) Régies

Mr le Maire rappelle qu'il y a lieu de remettre de l'ordre dans les régies municipales et notamment dissocier celles qui étaient regroupées sans raisons justifiées.

La nouvelle Présidente du club omnisport, Mme Christiane VELAYGUET, a émis le souhait de récupérer la gestion de la régie tennis.

En effet pour des raisons pratiques et de logique, et après consultation auprès de la Perceptrice, il apparaît opportun de laisser la gestion des tennis au club Omnisport.

Seules les personnes ne renouvelant plus leur adhésion devront se rapprocher de la mairie pour la restitution de la caution.

Voté à l'unanimité

5) Remboursement caution tennis 2 x 40 €

Dans le même esprit, Monsieur le Maire expose la demande de 2 familles ne souhaitant plus pratiquer l'activité tennis sur notre commune car elles ont déménagé.

Lors de leur inscription ces familles avaient payés chacune une caution de 40.00 € à la mairie.

Elles ont ramenés leur badge et la clef d'entrée des courts de tennis.

Il y a lieu donc de leur restituer leur caution.

Vote : approuvé à l'unanimité

6) Subvention de 1 800 € au CCAS

Monsieur le Maire explique que le CCAS a bénéficié initialement d'une subvention de 4 200 € et a besoin d'un supplément pour renouveler les stocks des aides alimentaires.

En effet, il précise que le stock des denrées alimentaires entreposées dans l'algeco sur l'esplanade des plaines de l'aire a disparu au lendemain des dernières élections municipales.

Et qu'en dehors de ce énième fait d'arme regrettable de l'ancienne municipalité il y a lieu d'oxygéner le budget C.C.A.S.

Monsieur le Maire propose la somme de 1 800€.

Vote : approuvé à l'unanimité

7) Bail Mr DI TARANTO

Monsieur le Maire demande à Mr Jean-Guy MARENCO et Mr Hervé RIPERT d'exposer au Conseil le sujet suivant :

Ils expliquent qu'un bail commercial est concédé à Monsieur DI TARANTO, artisan installé à Saint Maximin, et souhaitant délocaliser son entreprise et s'installer à Seillons.

Suite à la réhabilitation d'une partie du bâtiment Lamberton, nous proposons à Mr DI TARANTO un local de 200m² + 40 m² de bureau pour un loyer modéré de 600 € mensuel.

Mr MARENCO précise qu'il est important de garder nos artisans sur le village et que d'autres projets sont en cours d'étude dans ce grand bâtiment, et notamment la création d'une pharmacie.

Mr le maire souligne que le produit des locations de bâtiments communaux a été quasiment doublé, puisque nous percevons sur l'année plus de 35 000 € supplémentaire.

Vote : approuvé à l'unanimité

19h30 : Départ de Monsieur André LALOYLAUX après en avoir informé Mr le Maire.

8) Subvention parlementaire de 15 000 € pour l'aménagement et la sécurisation des abords de l'école.

Monsieur le Maire rappelle que cette subvention permettra de compléter les différentes aides demandées à la région, et au département.

Mme BRIFFA demande qu'est-ce qu'on entend par sécurisation des abords des écoles ?

Le plan d'aménagement, prévoit une réfection des revêtements, la création de trottoir ainsi qu'un accès adapté aux personnes à mobilité réduite, l'aménagement d'un parking avec une signalétique, et des gardes corps.

La deuxième étape, étant la valorisation du site, avec un cheminement depuis le château d'eau, passant par les écoles et le sentier des aires.

Mme BRIFFA demande une estimation de ces coûts.

Mr le Maire répond dans les 100 000 € environ et précise que la commune a fait appel au service de Mme Michèle BLACAS architecte pour cette opération.

Il rappelle également que l'acquisition Meynier avait été faite sans aucune demande de subvention auprès des organismes d'état par l'ancienne municipalité, et qu'un dossier a été monté par la nouvelle équipe, après l'acquisition donc, et a permis d'obtenir une subvention du Conseil Général d'un montant de 84 000 €.

Il rajoute que la région a aussi octroyé une subvention de 20 100 € pour l'aménagement de ce site.

Vote : approuvé à l'unanimité

9) Attribution de subvention pour la formation BAFA

Mr le maire souligne l'importance et l'intérêt d'aider les personnes désireuses de suivre cette formation, pour deux raisons,

- la première : le coût limité pour la collectivité de la part communale s'élève à 60 % du coût de la formation, mais compensée par le remboursement de la CAF dans le Contrat Enfance Jeunesse.

- la seconde : c'est un vivier de personnes compétentes et résidentes sur la commune dans l'encadrement des jeunes.

Mr Nicolas SOUCHON prend l'exemple d'un jeune Seillonnais qui a fréquenté l'ALSH en tant qu'enfant, qui a passé son BAFA subventionné donc en partie par la commune et qui aujourd'hui fait partie de l'équipe d'encadrement.

Vote : approuvé à l'unanimité

10) Séjours pédagogiques

Pour séjours pédagogiques, nous recevons entre 10 à 15 demandes annuelles, pour un montant unitaire de 77 €.

Mr Roger MARTEL demande comment sont distribuées ces aides ?

Mme Christine BRIFFA demande si séjour pédagogique rime avec scolaire ?

Mr François DEBOOM répond que non un séjour extra-scolaire peut être pédagogique...

Mr le maire clarifie le débat : « Il faudra certainement ré arbitrer et redéfinir les conditions d'attribution, mais notre énergie est en ce moment canalisée, pour redresser les finances de la commune, à 6 mois de mandat certaines questions périphériques n'ont pas pu être traitées, assainir le budget et la gestion de l'urbanisme restent prioritaires ».

La Participation de 77 € pour séjours pédagogiques est votée à l'unanimité

Questions diverses :

Mr Jean Guy MARENCO souhaite aborder le sujet de la révision du PLU.

Mr le Maire le remercie et argumente que pour se conformer aux nouvelles dispositions de la loi ALUR nous devons remanier notre PLU, l'important est de prendre les mesures nécessaires pour préserver le sol et ne pas faire : « journée portes ouvertes aux promoteurs et autres spéculateurs fonciers ».

Il rajoute qu'il est impératif de récupérer notre souveraineté concernant le PLU et plutôt que se plaindre de cette nouvelle loi ALUR, il faut s'en servir pour « ALURiser » notre PLU de manière intelligente.

Nous avons bouclé la modification du PLU, et présenté le document à la lecture des services de l'état. Une enquête publique aura lieu très prochainement à ce sujet.

Notre projet de modification n'entraîne aucune modification cartographique, seul le règlement est modifié.

Pour ce qui concerne le droit du sol, la loi ALUR supprime le COS (coefficient d'occupation des sols), et la superficie minimale.

Pour préserver le sol le COS est remplacé par le CES, qui est le coefficient d'emprise au sol, par exemple dans les zones UB le CES sera de 20 % et de 10 % en UBb.

Pour pallier également à la suppression de la superficie minimale, proposition d'un coefficient de biotope qui se caractérise par 50 % de zone verte pour chaque parcelle en zone constructible.

Question de Mme BRIFFA concernant le coefficient de biotope : Comment va-t-on pouvoir assurer le respect de cette mesure sur le long terme ?

Réponse de Mr le Maire : l'instruction du droit du sol sera prise en charge par la municipalité.

Mr Nicolas SOUCHON demande si le SCOT est « supérieur » au PLU d'une commune ?

Le Maire répond que oui, qu'il est opposable au PLU, et il rajoute qu'il faut impérativement tenir compte de cette donnée pour prévoir l'avenir correctement.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions diverses ?

Monsieur Nicolas SOUCHON parle de la nouvelle campagne du Téléthon qui aura lieu le 5, 6, 7 décembre prochain et se réjouit de l'arrivée de 5 nouveaux Seillonnois dans l'équipe.

Il remercie également Nicole POCH pour tout son investissement dans la bonne marche de la semaine bleue qui a été une première sur le village et surtout une vraie réussite : Rendez-vous est pris pour l'année prochaine. L'ensemble des conseillers la félicite également.

Mr Roger MARTEL informe l'assemblée des 40 ans de la banque alimentaire et qu'à ce titre une récolte de denrée sera organisée les 28, 29 et 30 novembre prochain.

Les volontaires pour récolter ces denrées doivent se manifester auprès d'un des membres du CCAS pour établir un planning.

Madame ALIS s'exprime en tant que Présidente de l'association Breizhoc et informe que sa troupe a porté haut les couleurs de Seillons en participant à un concours (concert Tist et Buisson) le 12 octobre dernier.

Ils ont d'ailleurs remporté le 1^{er} prix et également le prix spécial d'interprétation.

Monsieur le Maire en est très satisfait et les félicite au nom de tout le conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire après avoir remercié le Conseil Municipal et le public nombreux qui y assistait malgré la météo, lève la séance à 20 h 30.

L. FAVREAU